

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION REGIONALE DES AFFAIRES SOCIALES DU SUD

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet la réhabilitation de la Délégation Régionale des Affaires Sociales du Sud.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux comprend :

- Prestation d'intérêt commun ;
- Maçonnerie ;
- Revêtements ;
- Menuiserie métallique ;
- Plomberie.

3. Cout Prévisionnel

A l'issue des études préalables, le budget prévisionnel des travaux de est de 15 000 000 (Quinzemillions) FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP (budget d'investissement public) du Ministère des Affaires Sociales pour le compte de l'exercice 2023 sur l'imputation budgétaire N°57 42 179 01 4418180 523212 712

6.Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offre peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétariat particulier des services du Gouverneur du Sud dès publication du présent avis.

7.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux services du Gouverneur de la région du Sud, dès publication du présent avis, contre présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de vingt mille (25 000) francs CFA, représentant les frais d'acquisition du dossier, payable auprès du Trésor Public. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8.Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et Six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir auprès des services du Gouverneur du Sud à Ebolowa **au plus tard le 28 Juin 2023 à 14 heures** et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°12/AONO/MINAT/L/SIGAMP/CRPM/2023 DU 05 JUIN 2023, POUR LA
REHABILITATION DE LA DELEGATION REGIONALE DES AFFAIRES
SOCIALES DU SUD.**

“A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”

9.Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de deux (02) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

10.Recevabilité des Offres

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'appel d'offres par un établissement

bancaire ou une compagnie d'assurances agréé par le Ministre en charge des finances. Le montant de la caution, proportionnel au budget prévisionnel est de Trois cent mille (300 000) FCFA.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Sauf dérogation du RPA0, elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment pour absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 28 Juin 2023 à 15 heures** par la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics dans la salle de réunion des services du Gouverneur du Sud à Ebolowa.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12.Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont :

a) Absence de l'original du cautionnement provisoire à l'ouverture ;

a) Absence après le délai de 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à

l'exception du cautionnement provisoire ;

b) Non-conformité après le délai de 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;

c) Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CRPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;

d) Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;

e) Offre financière incomplète ;

f) Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés) ;

g) Non-obtention de 75% des critères essentiels.

Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

i) l'expérience du personnel d'encadrement ;

ii) les références de l'entreprise ;

iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;

iv) Délai d'exécution ;

v) Capacité financière ;

Le non-respect de 80% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

13. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services du Gouverneur du Sud ou auprès de la Délégation Régionale des Affaires Sociales du Sud.

Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

EBOLOWA Le 05-06-2023
Le GOUVERNEUR
NGUELE NGUELE Felix